

Brève: Changement de lieu pour la messe dans la forme extraordinaire dans le diocèse de Tulle

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 12 septembre 2019

Depuis quelques années, la messe en application du Motu Proprio Summorum était célébrée à l'église Saint-Paul du Rivet à Brive la Gaillarde.

A partir du dimanche 15 septembre 2019, avec la permission de Mgr l'évêque de Tulle, la Messe sera désormais célébrée en l'église paroissiale Saint-Sigismond de Mansac à 11h tous les dimanches et fêtes d'obligation (Mansac est situé à 15 km de Brive). La messe est célébrée par un prêtre de l'Institut du Christ Roi (Maison Notre-Dame de Rocamadour à Baladou).

[ICRSP Baladou](#)